



STAGES

RÉMUNÉRÉS

COMMERCE DE DÉTAIL

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'EMPLOYÉS BIEN FORMÉS?

Prenez part à notre projet de stages rémunérés dans le commerce de détail!

PARMI LES NOMBREUX AVANTAGES :

- Une formation adaptée selon les outils développés par *Détail Québec*
- Le remboursement dégressif du salaire de l'employé tout au long du stage
- Un accompagnement personnalisé pour favoriser l'intégration en emploi
- Une administration simple : pas de paperasse!

« Les employés ont reçu une formation complète largement supérieure à ce que j'aurais pu leur offrir sans les stages. J'ai pu consacrer le temps d'encadrement nécessaire à la formation, à l'élaboration de documents de formation parce que le programme était subventionné. »

Un employeur participant au projet de stages rémunérés

À QUI S'ADRESSE CE PROJET DE STAGES RÉMUNÉRÉS?

Aux entreprises en commerce de détail ayant des postes de conseillers-vendeurs à pourvoir.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET?

D'une durée de 8 semaines à temps plein, à raison d'un minimum de 30h/semaine, le projet de stages rémunérés offre jusqu'à 40h de formation pratique et théorique donnée par un tuteur qualifié.

INFORMATION : APE SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI - 418 628-6389